

PROJET DE LOI

N° 63

adopté

**SÉNAT**

le 28 avril 1982

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

---

---

# PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation d'une Convention franco-brésilienne de coopération judiciaire en matière civile, commerciale, sociale et administrative.*

---

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 170 et 246 (1981-1982).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention franco-brésilienne de coopération judiciaire en matière civile, commerciale, sociale et administrative, signée à Paris le 30 janvier 1981, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 28 avril 1982.*

Le Président,

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 170 (1981-1982), Sénat.